



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 février 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BÉCHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à David GUIOT, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Stéphanie AK, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

**Délibération n° 2025-01
Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année le Conseil Municipal doit débattre des grandes orientations de la commune. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L. 5217-10-4 du CGCT, pour les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal avant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) précisée par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a renforcé le rôle du ROB en définissant son contenu.

Le rapport joint en annexe vise à introduire ce débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier l'article L. 2312-1 par renvoi de l'article L. 5217-10-4 du CGCT,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 19 février 2025 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2025, joint en annexe et de la tenue d'un débat.

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGUER.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 février 2025,

Le Maire
Christian DRUELLE.



